Agronome **V**étérinaires **E**leveurs **M**utualiste

Le 23 septembre 2025

BIOSECURITE EN ELEVAGE DE PORCS

Suite à l'arrivée de la Fièvre Porcine Africaine (FPA ou PPA) sur les sangliers en Belgique en septembre 2018, l'arrêté BIOSECURITE du 16/10/2018 du ministère de l'agriculture impose à chaque éleveur de porcs de participer à la formation biosécurité pour définir son propre plan de biosécurité à partir d'une analyse de risques, basée sur les éléments d'organisation et d'environnement de son site d'exploitation et les pratiques quotidiennes liées à l'élevage de ses animaux.

Pour vous aider à connaître la maladie, la réglementation et ***élaborer votre plan de biosécurité obligatoire****, nous organisons une journée de formation et de discussion, le*

Mardi 7 octobre 2025

de 9h30 à 17h30

Au GAEC des Truels du Larzac

A l'issue de cette journée vous obtiendrez une attestation de formation biosécurité

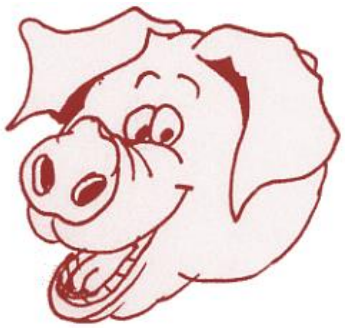

Programme de la journée :

Le matin en salle : ***Au GAEC des Truels du Larzac – Millau***

- Rappel sur les symptômes et les voies de contamination de la fièvre porcine africaine pour mieux se protéger
- Connaître les exigences de l'Arrêté Biosécurité du 16 octobre 2018
- Être capable de concevoir, gérer et actualiser son plan de biosécurité.
- Mettre en place les bonnes pratiques de biosécurité sur son élevage.

Repas : ***sur place (auberge espagnole) chacun amène de quoi partager***

L'après-midi en élevage : ***Au GAEC des Truels du Larzac – Millau***

- Audit Biosécurité : que doit-on mettre en place pour répondre aux attentes de la règlementation ?

Important : venez avec les plans de votre site d'exploitation (au moins deux exemplaires : vue google maps ou plan de masse ou extraction logiciel PAC) pour travailler sur votre plan de biosécurité et quelques **crayons de couleur** pour matérialiser vos zones et vos circuits sur votre élevage

Inscription OBLIGATOIRE dès maintenant

au 07 66 81 48 30
ou avem12@gmail.com

Pré requis : aucun
Modalités d'évaluation des connaissances : Quizz
Questionnaire de satisfaction
Accessibilité : formation accessible aux personnes à modalités réduite (en salle uniquement) ;
Autres situations de handicap : veuillez nous consulter : 06 65 60 93 31
Délais d'accès à la formation : de 48 heures (ayant droit VIVEA) à 2 mois en fonction du financement demandé

Maison de l'Agriculture
Cap du Crès 12100 MILLAU
05 65 60 93 31

FEVEC Éleveurs & Vétérinaires Partager pour avancer

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant